

7d



Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 20 juin 2024

DELIBERATION

**Convention emportant recettes
Mécénat AFL – Giorgi Family Foundation**

Vu l'article 17-10° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre du 11 mars 2022 relative aux seuils au-delà desquels les contrats et marchés publics doivent être présentés pour approbation au conseil d'administration ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve la convention conclue avec les American Friends of the Louvre relative au mécénat de la fondation Giorgi Family et en autorise la signature par la Présidente-directrice de l'Établissement public du musée du Louvre.

Laurence des Cars
Présidente du conseil d'administration